

N° 58 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-5-2001

Sporadique, discret, extrémiste (12^e année). Dernier numéro paru : 1^{er}-3-2001.

Feuille concentrée, créée le 1^{er} janvier 1990. Diluer (dans une bassine) avant absorption. Association déclarée le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts).

I ■ Procès boîte aux lettres : audience le 28 mai 2001, à 13 h 30 !

Il s'agit du procès intenté, depuis 1997, par Y.G. à un distributeur de prospectus en boîtes aux lettres, entré dans son immeuble à l'aide d'un passe-partout de la Poste (*Le Publiphobe* n° 54). Procès d'intérêt général financé collectivement. À ce jour, le total des dons s'élève à 29 120,38 F (169 donateurs), celui des frais (d'avocat notamment) à 22 886 F. Il reste donc dans la caisse : 6 234,38 F. Rappel des modalités de contribution : dons – à partir de 5 F – sous forme d'espèces, de timbres ou de chèques, au Publiphobe (mentionner à part « procès boîte aux lettres »). Pour obtenir un reçu, envoyer une enveloppe timbrée avec la mention « reçu ». En cas de victoire au procès et de gain d'une somme excédentaire, les donateurs seront remboursés en priorité, au prorata de leur don. Le cas échéant, le reste ira aux associations ayant apporté leur soutien.

II ■ Barbouillages au grand jour (1^{er} mars et 4 avril 2001) : déjà trois interpellations

Après la première (mondiale ?) du 20 janvier 2001, qui fut une vraie fête (*Le Publiphobe* n° 57), la deuxième action « Au grand jour », le 1^{er} mars suivant, à Paris, s'est déroulée dans les mêmes conditions. Plus de quarante personnes s'étaient retrouvées, vers midi, boulevard Raspail (au niveau de la rue Notre-Dame-des-Champs). Devant trois caméras de télévision, six panneaux publicitaires de douze mètres carrés ont été barbouillés par cinq militants armés d'escabeaux et de bombes de peinture (l'un d'entre eux s'étant bricolé une ingénieuse perche télescopique pour atteindre le haut des affiches). Inscriptions : « C'est faux !... Pub = pollution... Injure... Pubtréfaction... Pub = mensonge... Légitime réponse... Sous l'appât l'hameçon... Résister... » Mais aussi, sur certaines affiches sexistes : « Femme objet... Sexisme... » La police, comme la fois précédente, avait apparemment d'autres chats à fouetter... Un reportage de 25 secondes sur l'action a été montré le soir même (à 18 h 58 et 19 h 55), aux actualités régionales de France 3. Deux autres chaînes, Canal Jimmy et Télé Bocal, ont également diffusé des images.

Le 4 avril, toujours à Paris, 35 personnes se retrouvent, vers 18 h 30, avenue de Versailles (près de la rue Mirabeau), où douze panneaux de 12 m² s'alignent à la façon d'un peloton d'exécution. (C'est ici le passant qui est exécuté.) Cette fois, la presse n'est pas au rendez-vous (à l'exception d'un journaliste envoyé par les Verts). En revanche, une demi-dizaine de policiers en civil, arrivés les premiers, sans doute du fait que le lieu n'a pas été tenu secret par les organisateurs et a même été diffusé sur les ondes de France Inter une demi-heure auparavant, accueillent les barbouilleurs par un avertissement calme mais ferme : « Aussi louable que soit votre cause, si vous commettez des dégradations, nous serons obligés de vous faire interpellé et de vous présenter à un officier de police judiciaire. » Après un bref conciliabule, trois militants conviennent de passer outre et de se mettre à l'ouvrage. À la barbe des policiers, dont les téléphones entrent aussitôt en action, cinq affiches sont couvertes grâce aux procédés maintenant habituels : « La pub, c'est laid... Affichage = pollution... Légitime réponse... Résistons... Tu mens !... Tumeur... Pubtréfaction... Lèpre publicitaire... Matraquage... Pour le paysage et la liberté... » Quelques minutes plus tard, surgissent cinq ou six cars et fourgonnettes de police, d'où se déversent – telle une armée de figurants sur une scène d'opéra – une trentaine d'hommes en uniformes, pourvus de matraques et de jambières. Les trois dangereux barbouilleurs sont isolés de leurs sympathisants, leurs identités contrôlées, puis c'est, classiquement, l'embarquement sous les acclamations de la foule, et la conduite, toutes sirènes hurlantes et gyrophares tournoyants, au commissariat. Fouille, interrogatoire, procès-verbal. Pour la punition, on verra plus tard... La balle est dans le camp de l'afficheur. L'interpellation, la première dans le processus « Au grand jour », sera relatée par Radio Télé Luxembourg et plusieurs journaux, dont celui des Verts, photos à l'appui. (*Voir section XIII.*)

III ■ 180^e anniversaire de Baudelaire (8 avril 2001)

Le jour même des 180 ans du poète, une quarantaine de personnes – écrivains, militants, écologistes, féministes, juristes, graphistes, philosophes et autres ornithologues – se sont réunies devant son lieu de naissance, à l'angle du boulevard Saint-Germain et de la rue Hautefeuille (Paris). Sur les trois panneaux publicitaires que la mairie refuse de faire enlever (*Le Publiphobe* n° 57), ont été inscrites en grand, à la bombe de peinture rouge, les phrases suivantes : « Immense nausée des affiches » (Charles Baudelaire, *Mon cœur mis à nu*), « Baudelaire a 180 ans ce 8 avril 2001 » et « Ici est né Charles Baudelaire, 1821-1867 ». (Ces inscriptions resteront jusqu'au lendemain.) Cinq personnes se sont ensuite succédé pour lire ou réciter onze poèmes des *Fleurs du mal* ou du *Spleen de Paris*. Tout cela entrecoupé de notes et de chansons vieillottes, grâce à un musicien de rue de l'association Ritournelles et Manivelles, orgue de Barbarie à l'appui. À noter, également, l'édition spéciale, à cette occasion, de deux cartes postales avec des poèmes de Baudelaire (Paupières de terre, 21, rue Louise-Rolland, 92120 Montrouge). Quelques images de la cérémonie ont été diffusées par la chaîne de télévision France 3.

IV ■ Propos éparés

Yves Bernabeu (écrivain) : « On entend beaucoup s'indigner à propos des graffitis qui couvrent les murs des gares et les sièges du métro. [...] Ne vient-elle pas un peu tard, notre indignation ? Les affiches des quais sont-elles de moindres pollutions ? [...] Mais ce sont là des insanités légales et justifiées économiquement. Avouons que les panneaux le long des rues alignent une vulgarité d'une autre envergure. Le scandale commence-t-il avec le tag ou avec l'affiche ? Et si le tag n'était que la dernière touche d'une laideur par ailleurs largement répandue ? » (*La Croix*, 5 avril 2001.)

Jean Dubuffet (peintre et sculpteur français du xx^e siècle) : « Le mot de culture ne signifie plus à cette heure l'ensemble d'œuvres du passé proposées pour références, il signifie bien autre chose. [...] Il est associé à tout un appareil d'intimidation et de pression. [...] Il tend à fonder une sorte de religion, de religion d'État. Il fait une énorme part à la publicité, au point que la publicité – la plus insipide, la plus grossière – se trouve maintenant impliquée dans la production d'art à un tel degré qu'un déport se produit dans l'esprit du public. Celui-ci se trouve convié à révéler non pas la création d'art mais le prestige publicitaire dont bénéficient certains artistes. Il ne lui vient pas à la pensée de s'enquérir des œuvres mais seulement des voies publicitaires qui les véhiculent. » (*Asphyxiante Culture*, Paris, Éditions de Minuit, 1986, page 29.)

V ■ Phrases

- (1) Matraque ta marque !
- (2) Demande-t-on à un pompier pourquoi il éteint l'incendie ? À une ménagère pourquoi elle fait le ménage ? À un éboueur pourquoi il ramasse les ordures ? À un défenseur du paysage pourquoi il barbouille des affiches ?
- (3) L'onde est à l'inondation ce que la « pub » est à l'« impubation ».
- (4) Ne soyez pas des moutons, lutez contre la fièvre acheteuse. (Robert Heymann, Indre.)

VI ■ À mes frères afficheurs

(1) Je vous crois innocents, même si, le plus souvent, vos affiches me débectent. Vous n'êtes pour rien dans cette mise à mort du paysage. Vous ne faites que profiter d'un vide juridique maquillé en loi. Poussés par l'intérêt de votre corporation, telle la nappe d'eau qui s'étend faute de barrage, tels des chiots qu'on laisse uriner n'importe où, vous ne pouvez vous empêcher d'afficher. Par réflexe. Pourquoi vous retiendriez-vous ? Personne ou presque ne vous dit rien. Comme vous avez raison d'en profiter ! Je ferais la même chose à votre place.

(2) Mais je ne suis pas à votre place. Mon intérêt à moi, c'est de m'offrir, pour les années qui me restent, assez de beauté et d'harmonie sur les lieux mêmes où je vis et travaille. Eh oui ! je suis un esthète. Et bien décidé à m'offrir du bonheur ici et maintenant. Pourquoi mon pays, la France, ne serait-il pas le plus beau du monde ?

(3) Si, depuis le début de cette année (2001), je barbouille vos affiches au grand jour et à visage découvert, ce n'est pas pour vous nuire, ni pour vous provoquer : je ne fais que le ménage. Ce n'est pas de la peinture qui sort de mes bombes, c'est du détachant.

(4) Même si je sais qu'un jour, quand j'aurai contribué à endiguer vos débordements, vous me serez secrètement reconnaissants d'avoir nettoyé ces paysages qui sont autant les vôtres que les miens, pour l'heure – « l'intérêt est le plus grand monarque de la terre », disait Montesquieu –, vous allez être tentés de nous écraser. Nous, les barbouilleurs, dont je fais le pari que nous serons de plus en plus nombreux, tant il est vrai que, plus évidente est l'agression, plus légitime est la réponse.

VII ■ À mes frères policiers

(1) N'en déplaise aux contempteurs de l'uniforme – dont je suis –, l'ennemi, ce n'est pas vous. Si d'autres n'ont en tête que de vous rentrer dans le lard, je pense, quant à moi, que vous n'êtes qu'un vent, pas forcément défavorable, avec lequel il faut savoir compter. Une manifestation, c'est une sortie en mer. Si vous n'êtes pas là, tant pis ! Si vous y êtes, à nous de savoir vous manœuvrer. Naviguer en fonction de votre présence peut être le meilleur moyen d'atteindre le cap que l'on s'est fixé. Croyez-le donc, Mesdames et Messieurs de la police, s'il y a une chose dont je suis convaincu, c'est bien votre neutralité.

(2) Devenu, en ce début d'année (2001), barbouilleur au grand jour d'affiches publicitaires, j'ai une requête à vous adresser. Ou plutôt une suggestion. Sachant qu'il est de votre devoir, notamment, de maintenir l'ordre, porter assistance aux victimes et protéger le bien d'autrui, je suppose qu'en cas de barbouillage, vous devez vous sentir obligés d'intervenir. Soyez sûrs, toutefois, que mes amis et moi, contrairement à d'autres, ne nous en prenons jamais aux personnes – ni en actes, ni en paroles – et que nous ne dégradons jamais aucune façade, aucun bâtiment, à plus forte raison aucun monument. En nous exprimant à même les affiches publicitaires polluantes, nous ne faisons que marquer notre mépris pour de vulgaires bouts de papier par lesquels certains se croient autorisés à souiller les paysages, qui sont pourtant, selon les termes mêmes de la loi, « le patrimoine commun de la nation ».

(3) Veuillez considérer que ces actes de légitime révolte relèvent d'une espèce de chirurgie paysagère. Il ne vous viendrait pas à l'idée de faire irruption dans une salle d'opération pour prendre au collet médecins et infirmières. Eh bien ! je vous propose le marché suivant : vous fermez les yeux, et nous, nous faisons notre travail, qui est de crever abcès sur abcès. Cette France où le hasard nous fait passer notre existence, à vous comme à nous, souffre aujourd'hui d'une forme assez courante de peste bubonique : l'agression publicitaire. En nous laissant exercer nos talents, vous permettrez qu'un jour, peut-être, il y fera bon vivre, aimer, travailler... et mourir.

VIII ■ Saint-Égrève, 15 mars 2001 : un deuxième monstre abattu !

Après la victoire historique de Comboire (*Le Publiphobe* n° 57), en janvier dernier, c'est un deuxième monstre de ferraille publicitaire (« Cap 38 », 15 m de haut, donc illégal) que Paysages de France (voir ci-dessous section XII) vient d'abattre. Le maire de Saint-Égrève (à côté de Grenoble) avait reçu, le 2 mars dernier, de la part de l'association, une menace de recours devant le tribunal administratif avec demande de dommages et intérêts (80 000 F). Treize jours après, le dispositif, démantelé, disparaissait du paysage.

IX ■ Le Publiphobe à la télévision (15 avril 2001)

Dans l'émission « Piques et polémiques » (France 3 Paris-Ile-de-France-Centre), le président du Publiphobe a pu, sous le nez d'une brochette de publicitaires triés sur le volet, brandir symboliquement une bombe de peinture en guise de « réponse du citoyen » et, d'autre part, inviter les téléspectateurs à transvider les prospectus de leur boîte aux lettres dans celles de la Poste.

X ■ Les coupures publicitaires bientôt interdites à la télévision ?

« Les députés ont adopté hier en première lecture un projet de loi interdisant les coupures publicitaires de films diffusés à la télévision. Le projet de loi, approuvé par 320 des 577 membres de l'Assemblée nationale, interdit en outre les coupures publicitaires des programmes pour enfants ou éducatifs et des émissions religieuses. Les interruptions publicitaires sont devenues un fléau, et « la plupart des produits présentés ne sont même pas à la portée financière de la majorité des Français », a relevé un député communiste en présentant le projet de loi. » (*La Croix*, 9 février 2001.) Précision : il s'agit d'une citation fautive ; pour rétablir le texte exact, remplacez « 320 des 577 membres de l'Assemblée nationale » par « 275 des 450 membres de la Douma » et « Français » par « Russes ».

XI ■ « Résistance à l'agression publicitaire (R.A.P.) »

Association concurrente du Publiphobe. 53, rue Jean-Moulin, 94300 Vincennes ; tph. 01 43 28 39 21 ; tcp. 01 58 64 02 93. Adhésion : 100 F (abonnement seul au journal : 20 F).

XII ■ « Paysages de France »

Association agréée, spécialisée notamment dans la lutte contre l'affichage publicitaire. M.N.E.I., 5, place Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tph.-tcp. 04 76 03 23 75. Adhésion : 50 F (abonnement seul au journal : 25 F).

XIII ■ Catalogue (voir aussi rubrique suivante)

- *Le Publiphobe* n° 1 à 57 (2 pages par numéro ; série complète : 50 F, port et enveloppe compris).

- Tract de l'opération « Au grand jour » (2 pages).

XIV ■ Commandes des articles du catalogue

Envoyez une enveloppe timbrée (prévoyez la taille et le poids !) avec votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 50 c par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

XV ■ Pour recevoir...

... le prochain numéro : **1 F + 1** enveloppe timbrée (tarif rapide) portant votre adresse ;

... les **2** prochains numéros : **2 F + 2** enveloppes timbrées (tarif rapide) portant votre adresse ;

... les **3** prochains numéros : **3 F + 3** enveloppes timbrées (tarif rapide) portant votre adresse, etc.

Très important : les dons non accompagnés d'enveloppes timbrées portant votre adresse **ne donnent pas droit** à la feuille (si vous vivez hors de France et des D.O.M.-T.O.M., vous êtes exempté de timbres).

N'oubliez pas de photocopier ce n° 58 et de le diffuser.

Yvan Gradis

56 bis, rue Escudier, 92100 Boulogne-Billancourt, France. Tph. 01 46 03 59 92, tcp. 01 47 12 17 71.